

CH_VB 2002-1073 3665 vom 28. Mai 2002

Bundesverwaltung, 2002-05-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2002-1073_3665

FR: CH_VB 2002-1073 3665 du 28 mai 2002

IT: CH_VB 2002-1073 3665 del 28 maggio 2002

Volltext

2002-1073 3665 Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle L'Association Européenne de l'Economie Extérieure (AEEE) a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en commerce extérieur, type exportation, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101). L'Association Européenne de l'Economie Extérieure (AEEE) a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en commerce extérieur, type importation et approvisionnement international, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101). Le «Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten (VSSM)» a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de chef de projet en aménagement intérieur, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101). L'Association Suisse pour la Formation des Cadres a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de cadre, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101). Les personnes intéressées peuvent obtenir ces projets de règlements à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne. Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours. 28 mai 2002 Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 21 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 28.05.2002 Date Data Seite 3665-3665 Page Pagina Ref. No 10 126 324 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.